

**Bloc de compétences n°1 : Informer sur la réglementation en santé au travail et sensibiliser à la prévention des risques professionnels**

| REFERENTIEL D'ACTIVITES<br><i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>   | REFERENTIEL DE COMPETENCES<br><i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>   | REFERENTIEL D'ÉVALUATION<br><i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>   |  |
|--|--|--|--|
|  |  | MODALITES D'ÉVALUATION   | CRITÈRES D'ÉVALUATION  |
| AC1-<br>Information et sensibilisation des entreprises adhérentes sur leurs obligations en matière de prévention des risques professionnels et de maintien en emploi   | C1.1 -Diffuser une information réglementaire aux entreprises adhérentes en matière de prévention des risques professionnels et de maintien en emploi en utilisant les ressources disponibles au sein du SPSTI, en réalisant un suivi régulier des évolutions de la réglementation en santé et sécurité au travail, en prenant en compte les enjeux financiers et juridiques afin d'assurer une bonne compréhension des obligations légales | <p><b>Modalité d'évaluation 1 :</b><br/>Etude de cas « Réglementation et prestations de service en santé et sécurité au travail »</p> <p><b>Principe de l'évaluation</b><br/>Sur la base d'un cas fourni par le jury, le candidat livre les réponses au contexte présenté, en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• réglementation en vigueur</li> <li>• grandes familles de risques professionnels caractéristiques du contexte</li> <li>• offre de services du SPSTI et ressources mobilisables</li> <li>• acteurs support dans ce contexte</li> <li>• enjeux financiers, le cas échéant</li> <li>• enjeux juridiques, le cas échéant</li> </ul> <p><b>Livrable :</b><br/>Soutenance orale de 10 minutes maximum</p> | <p>-Les informations diffusées sont conformes à la réglementation en vigueur (textes de loi, décrets, arrêtés, etc.).</p> <p>- Les informations fournies intègrent les dernières évolutions réglementaires en santé et sécurité au travail</p> <p>- Les informations diffusées mentionnent les sources disponibles au sein du SPSTI (documentation, logiciel métier, échanges avec équipe pluridisciplinaire...)</p> <p>-Les informations diffusées expliquent les conséquences financières (coûts directs et indirects, aides possibles...) et juridiques (responsabilités, sanctions...)</p> |
|  | C1.2 -Argumenter la nécessité réglementaire de créer ou mettre à jour la fiche entreprise en adaptant les modes de communication aux profils des interlocuteurs afin de favoriser l'application des obligations légales  |  | <p>-L'argumentation s'appuie sur des références réglementaires précises (articles de loi, décrets...)</p> <p>-L'argumentation met en évidence les bénéfices de la fiche entreprise pour l'entreprise (amélioration de la prévention des risques, réduction des coûts...)</p>   |
| AC2-<br>Présentation de l'offre de services d'un SPSTI (Service de prévention au travail) et du rôle des autres acteurs de la santé au travail (situation de handicap, maintien en emploi, Assurance maladie...) | C1.3 -Présenter les services proposés par le SPSTI aux entreprises adhérentes et les bénéfices d'une collaboration étroite en détaillant les ressources pluridisciplinaires mobilisables afin de les aider à identifier les solutions existantes en matière de prévention des risques professionnels et de santé au travail  |  | <p>-Les trois missions des SPSTI sont présentées de manière détaillée (offre socle)</p> <p>-La contribution des différents métiers présents au sein du SPSTI sont identifiés : médecin du travail, infirmiers, ergonomes, IPRP...</p> <p>-Le rôle de chaque métier est décrit</p> <p>-L'explication met en évidence les bénéfices d'une collaboration étroite entre l'entreprise et</p>  |

|  |   |   |  |
|--|---|---|--|
|  | <p>C1.4 -Dresser le panorama de l'écosystème des acteurs de la santé au travail (publics, associatifs et privés) et des dispositifs de prévention des risques professionnels en définissant leur champ d'action, y compris les structures spécialisées dans le maintien en emploi des salariés (pénibilité, âge, maladie, situation de handicap), afin d'orienter l'entreprise vers les ressources adaptées au contexte</p> | <p><b>Modalité d'évaluation 2 :</b><br/>Questionnaire à choix multiples</p> <p><b>Principe de l'évaluation</b><br/>Le candidat répond à 40 questions en 20 minutes. Les questions portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les informations réglementaires</li> <li>• Les missions du SPSTI</li> <li>• Les métiers du SPSTI</li> <li>• Les acteurs de la prévention des risques professionnels et du maintien dans l'emploi</li> <li>• Les grandes familles de risques</li> </ul> | <p>le SPSTI (réduction des risques professionnels, amélioration de la prévention...).</p> <p>-Les principaux acteurs sont présentés, en premier lieu le SPSTI, mais également la CARSAT, DREETS, OPPBTP, CAP EMPLOI, ARACT... et leur rôle est précisé</p> <p>-Les structures spécialisées dans le maintien en emploi des salariés en situation de handicap (AGEFIPH...) sont clairement identifiées et leur rôle est détaillé</p>   |
| <p>AC3-<br/>Sensibilisation aux grandes familles de risques et contraintes associées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- physiques (bruit, éclairage, thermique, vibrations...),</li> <li>- chimiques (aérosols, gaz, vapeurs, fumée...)</li> <li>- biologiques (bactéries, virus, moisissures... )</li> <li>- posturales</li> <li>- cognitives</li> <li>- psychosociales (relationnelles et organisationnelles)</li> </ul> | <p>C1.5 -Caractériser les grandes familles de risques professionnels et leurs interactions en s'appuyant notamment sur des connaissances scientifiques actualisées et des sources documentaires spécialisées afin de sensibiliser les différents acteurs l'entreprise (chef d'entreprise, référent sécurité, CSE, ...) aux conséquences de l'exposition des salariés à un ou plusieurs dangers</p>                          | <p><b>Livrable :</b><br/>Réponses au questionnaire</p>  | <p>-Les grandes familles de risques professionnels sont identifiées de manière exhaustive et catégorisées (physiques, chimiques, biologiques, psychosociaux, activité physique...)</p> <p>-Les interactions entre les risques professionnels sont pris en compte et s'appuient sur des exemples concrets et des situations de travail variées, en précisant les effets combinés ou aggravants.</p> <p>-Les impacts de l'exposition aux dangers sont décrits de manière précise : effets sur la santé physique, mentale, performance au travail, absentéisme...)</p> <p>- Des exemples concrets sont utilisés pour démontrer l'importance des actions de prévention et les bénéfices concrets pour l'entreprise (réduction des accidents, amélioration des conditions de travail, gains de performance...).</p> |

**une fiche entreprise**

|  |   |  |  |
|--|---|--|--|
| <p>AC 4-<br/>Identification des risques professionnels au sein des entreprises de moins de 20 salariés</p> | <p>C2.1 -Collecter les informations nécessaires en sollicitant l'entreprise, en consultant le dossier existant et en se documentant sur le secteur et le contexte afin d'assurer la pertinence et l'efficacité de l'intervention</p>  | <p><b>Modalité d'évaluation 3 :</b><br/>Mémoire réalisé sur la pratique professionnelle du candidat et portant sur le repérage de risques professionnels afin d'établir la fiche entreprise et une analyse de situation de travail</p>   | <p>-Les informations collectées couvrent l'ensemble des dimensions nécessaires à l'intervention (organisation de l'entreprise, conditions de travail, risques identifiés, mesures de prévention déjà prises...).</p> <p>-Les sources d'informations mobilisées sont variées et pertinentes (Données de sinistralité, Fiches Présanse, Statistiques nationales, Statistiques de branche, Dossier entreprise SPSTI...).</p>  |
|  | <p>C2.2 -Examiner une situation de travail en l'observant et en interrogeant les acteurs concernés en adoptant une approche centrée sur l'identification des risques professionnels afin de réaliser une analyse ultérieure et proposer des actions de prévention adaptées</p>  | <p><b>Principe de l'évaluation</b><br/>Le candidat mène son intervention auprès d'un adhérent du SPSTI. Il visite une entreprise et il :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• collecte les informations nécessaires à la mission</li> <li>• observe une situation de travail</li> <li>• interroge les acteurs de l'entreprise</li> </ul> <p>Il utilise le cas échéant les métrologies réalisées chez l'adhérent. A partir des éléments recueillis en entreprise, il rédige un mémoire comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une synthèse des données collectées</li> </ul> | <p>-Les observations de la situation de travail sont réalisées de manière systématique en tenant compte des différents postes, des tâches effectuées, des environnements de travail et des conditions réelles d'exercice.</p> <p>-Les informations recueillies lors des observations et des entretiens sont documentées de manière précise, en identifiant les situations à risque, les facteurs aggravants et les bonnes pratiques existantes.</p> <p>- L'analyse de la situation de travail prend en compte la diversité des profils des salariés, notamment les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.</p> |
|  | <p>C2.3 -Interpréter les données techniques (FDS, rapports, rapports de métrologie...) en les analysant et en les adaptant au contexte de l'entreprise afin d'apporter un complément d'information sur la situation de travail et d'en expliciter les enjeux à l'entreprise</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• une analyse de situation de travail</li> <li>• un compte-rendu méthodologique de son intervention en entreprise</li> <li>• une fiche entreprise</li> </ul>  | <p>-L'analyse des données techniques est rigoureuse, permettant d'identifier clairement les agents dangereux, les seuils d'exposition, les valeurs limites réglementaires et/ou recommandées ainsi que les niveaux de risques professionnels associés</p> <p>- Les enjeux liés aux résultats des analyses (impacts sur la santé des travailleurs, conformité réglementaire, exigences de prévention) sont explicités de manière précise et argumentée.</p>   |

|  |   |  |   |
|--|---|--|---|
| AC5-<br>Analyse de la situation de travail et formalisation de la fiche entreprise | C2.4 -Rédiger une fiche entreprise exhaustive en analysant les situations de travail, en mettant en exergue les risques prépondérants et les mesures de prévention déjà prises afin de prévenir ou réduire ces risques par la mise en place d'actions correctives ou de prévention (technique, organisationnel, humain) | <p><b>Livrables:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mémoire et ses annexes</li> <li>• Soutenance orale de 10 minutes maximum devant le jury en s'appuyant sur une présentation visuelle</li> </ul> | <p>- La fiche entreprise identifie de manière exhaustive tous les risques professionnels, en s'appuyant sur une analyse rigoureuse des situations de travail observées et des données collectées.</p> <p>- Les descriptions des situations de travail sont précises, illustrant les conditions réelles d'exposition aux risques (gestes répétitifs, postures, manipulations de substances dangereuses...).</p> <p>- Les évaluations tiennent compte des mesures de prévention existantes, en analysant leur efficacité réelle sur la réduction du risque (impact des EPI, dispositifs de sécurité, procédures en place...).</p> |
|  | C2.5 -Rendre compte des observations recueillies lors de la réalisation de la fiche entreprise en structurant les informations pertinentes sur les situations de travail et les risques identifiés afin de permettre au médecin du travail d'émettre des préconisations adaptées  |  | <p>- Les observations recueillies sont retranscrites de façon précise, fidèle à la réalité des situations de travail, sans interprétation subjective ni omission d'éléments importants.</p> <p>- Les risques professionnels identifiés sont décrits de manière détaillée, en précisant leur nature, leurs causes possibles, les conditions d'exposition des salariés, et les populations concernées.</p> <p>- Les informations pertinentes sont hiérarchisées en fonction de la criticité des risques, mettant en avant les situations présentant des enjeux majeurs pour la santé et la sécurité des salariés.</p>             |

**Bloc de compétences n°3 : Accompagner et suivre les adhérents dans la mise œuvre d'actions de prévention des risques professionnels**

|   |   |   |   |
|---|---|---|---|
| AC6-<br>Elaboration d'une proposition de plan d'actions de réduction des risques professionnels avec l'équipe | C3-1 -Participer à l'élaboration d'une stratégie de prévention des risques professionnels sous la responsabilité du médecin du travail et avec l'équipe pluridisciplinaire, en mobilisant les | <p><b>Modalité 4 :</b></p> <p>Mémoire réalisé sur la pratique professionnelle du candidat</p> | <p>- Les orientations proposées sont en lien avec les risques identifiés</p> <p>- Les orientations proposées tiennent compte des contraintes organisationnelles, techniques et économique de l'entreprise</p> |
|---|---|---|---|

|   |   |  |   |
|---|---|--|---|
| <p>pluridisciplinaire sous la responsabilité du médecin du travail et en concertation avec l'entreprise</p> | <p>ressources disponibles au sein du SPSTI afin définir les actions de prévention adaptées à la situation observée dans l'entreprise</p>  | <p>portant sur une démarche d'accompagnement et de suivi</p> <p><b>Principe de l'évaluation</b><br/>Le candidat mène son intervention auprès d'un adhérent du SPSTI. A partir des éléments de contexte, il réalise un mémoire comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les suggestions pour établir la stratégie de prévention</li> <li>• la stratégie de prévention validée</li> <li>• le plan d'actions co-construit avec l'entreprise et les dispositifs financiers associés</li> <li>• des éléments de suivi de l'intervention</li> </ul> | <p>ainsi que des mesures de prévention déjà existantes, en identifiant clairement les améliorations nécessaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les priorités d'actions sont définies en fonction de la gravité des risques, de la fréquence d'exposition et de l'urgence des situations.</li> </ul>   |
| <p>AC 7- Aide à la formalisation du DUERP et appui à la recherche de financements</p>                       | <p>C3.2 -Co-construire avec l'entreprise le plan d'actions et de prévention à mettre en œuvre, en prenant en compte les risques repérés, les modes de prévention existants et ceux prévus par l'entreprise, ainsi que les aides financières pouvant être sollicitées, y compris celles dédiées à l'aménagement des postes pour les salariés en situation de handicap, afin de traiter en priorité les situations les plus urgentes</p> <p>C3.3 -Accompagner l'entreprise dans la rédaction ou la mise à jour de son DUERP en s'appuyant notamment sur les informations de la fiche entreprise et en veillant à inclure les dimensions du handicap afin de renforcer sa maturité en santé et sécurité au travail et d'être conforme à la réglementation en vigueur</p> | <p><b>Livrables:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mémoire et ses annexes</li> <li>• Soutenance orale de 10 minutes maximum devant le jury en s'appuyant sur une présentation visuelle</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le plan d'actions est présenté de façon synthétique et intelligible pour permettre à l'entreprise de prendre des décisions éclairées</li> <li>- Les priorités d'actions sont clairement explicitées pour obtenir leur validation par l'entreprise et leur mise en œuvre dans les plus brefs délais, sous la responsabilité de l'entreprise</li> <li>- Les incohérences et les manques sont identifiés</li> <li>- Le DUERP respecte la structure réglementaire obligatoire : identification des unités de travail, description des risques, évaluation de la gravité et de la fréquence, plan d'actions de prévention.</li> <li>-Le DUERP comprend l'ensemble des risques identifiés à partir des observations de terrain, des entretiens et des informations issues de la fiche entreprise.</li> <li>- La dimension du handicap est intégrée de manière explicite dans l'évaluation des risques et les mesures de prévention (prise en compte des besoins spécifiques, aménagements de poste, accessibilité, etc.).</li> </ul> |

|  |  |  |  |
|--|--|--|--|
|  | <p>C3.4 -Orienter les entreprises vers les dispositifs de financement en identifiant les aides adaptées à leur contexte et en les accompagnant dans leur mobilisation afin de faciliter la mise en œuvre des actions de prévention des risques professionnels.</p>   |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les aides financières mobilisables (aides de la CARSAT, AGEFIPH, etc.) sont identifiées et intégrées dans la stratégie de mise en œuvre des actions de prévention.</li> <li>- Les aides financières identifiées tiennent compte des caractéristiques de l'entreprise (taille, secteur d'activité, effectif, statut juridique...).</li> <li>-L'accompagnement inclut des explications claires sur les démarches administratives à réaliser pour solliciter les aides financières (documents nécessaires, procédures, délais, etc.).</li> <li>- Les critères d'éligibilité des dispositifs de financement sont correctement vérifiés avant de les proposer à l'entreprise.</li> </ul> |
| <p>AC8 –<br/>Suivi des interventions en santé et sécurité au travail</p> | <p>C3.5 Assurer le suivi et la traçabilité des interventions de l'équipe pluridisciplinaire et des actions mises en œuvre par l'entreprise, en maintenant un contact régulier afin d'évaluer leur avancement, d'analyser leur efficacité et d'apporter les ajustements ou conseils nécessaires pour optimiser leur impact en matière de santé et sécurité au travail</p> |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Un dispositif de suivi des interventions est formalisé (tableau de bord, plan de suivi, fiche de suivi d'actions...)</li> <li>-Les actions de prévention mises en œuvre par l'entreprise sont documentées, avec des preuves tangibles de leur réalisation (rapports, comptes rendus, photos, attestations...)</li> <li>-Des analyses de l'efficacité des actions de prévention sont menées en s'appuyant sur des critères mesurables (réduction des incidents, amélioration des conditions de travail, retour d'expérience des salariés...)</li> </ul>   |